

**NOTRE**

**PROJET**

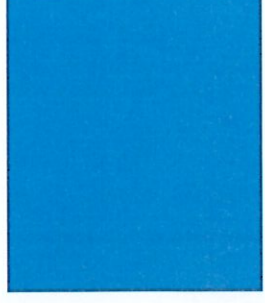
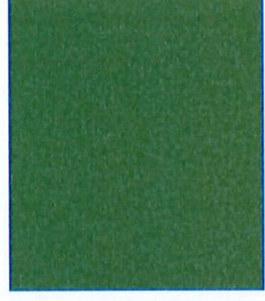
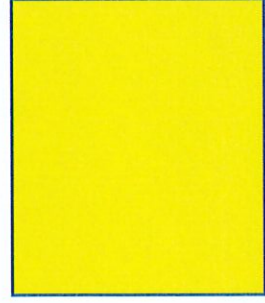
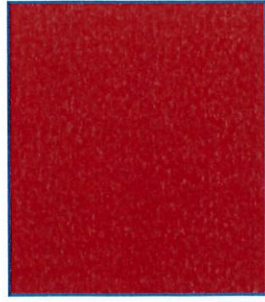
**D'ÉTABLISSEMENT**

# Mieux vivre ensemble à l'école, le bien-être des enfants et des enseignants

## Relationnel

Ferme des Aulnes

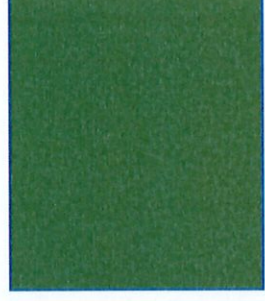
Méthode « Félicitée »



## Pédagogique

La continuité en

Savoir établir des liens  
logiques



# Apprentissage des langues

## Contacts :

Plus de 60% de la population mondiale connaît au moins 2 langues. Dans notre petit pays, il existe 3 langues : le français, le néerlandais et l'allemand mais la grosse majorité des francophones est unilingue.

Notre centre scolaire est situé sur deux entités communales à la frontière linguistique avec la Flandre mais ces entités ne sont pas considérées comme communes à facilités. L'accès à l'emploi est de plus en plus subodoré à la connaissance des langues. De nombreux élèves francophones de la région se dirigent vers des écoles néerlandophones et la demande des parents ne cesse de croître pour un enseignement de type immersif.

## Plan d'actions :

Partant de ces constats, notre centre scolaire a décidé, avec l'accord du conseil de participation, de mettre en œuvre un plan d'actions pour développer l'apprentissage des langues chez l'enfant.

Ce plan comporte deux grands volets :

### 1°) *L'apprentissage en immersion par la méthode EMILE :*

Dès la rentrée 2007-2008, l'implantation de Celles sise Rue Parfait, 9, fonctionnera en immersion, la langue cible choisie étant le néerlandais. Cette immersion débutera en 3<sup>ème</sup> maternelle avec un volume horaire de 14 périodes/semaine.

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture se fera encore en français. Les disciplines apprises par l'EMILE seront l'éveil, les activités artistiques et une partie des mathématiques (le savoir calculer).

En 2008-2009, ce seront les classes de 3<sup>ème</sup> maternelle et 1<sup>ère</sup> primaire et ainsi de suite chaque année. Au moment qu'il jugera le plus opportun, le pouvoir organisateur, en collaboration avec le comité de pilotage (voir ci-dessous) et le conseil de participation, réfléchira à l'extension de cette immersion dans l'une ou l'autre implantation du centre scolaire.

### 2°) *Des cours de langue :*

Des cours de néerlandais et/ou d'anglais seront mis sur pied dans différentes implantations du centre scolaire lors des activités extra-scolaires.

Le centre scolaire pourra organiser également des stages de langue pour les enfants durant les congés scolaires soit seul soit en collaboration avec des associations culturelles.

De même, en fonction de l'intérêt des gens, des cours de langue pour adultes seront organisés par le centre scolaire ou en collaboration avec des associations culturelles.

### 3°) Cours de néerlandais organisés durant l'horaire hebdomadaire :

Outre l'enseignement en immersion et les deux heures de cours obligatoires en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires, le pouvoir organisateur proposera, si le capital-périodes le permet, des cours complémentaires de néerlandais. Ceux-ci s'adresseront aux élèves de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> primaires à raison d'une heure par semaine.

### Comité de pilotage :

Pour mener à bien sa politique en matière d'apprentissage des langues, un comité de pilotage est mis sur pied. Il se compose de représentants du P.O., d'enseignants, de parents, des directions, du centre PMS et de personnes ressources spécialisées dans le didactique des langues.

Ce comité travaillera sur ordres de mission du P.O. et lui formulera des avis pour que celui-ci puisse prendre les meilleures décisions.